

ON S'ABONNE :

A Lyon, rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2°.
 A la Librairie-Corresp. de P. Justin, rue Montmartre, n° 18.
 chez MM. Lepelletier et Comp^{te}, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 5.

LE PRÉCURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.

Le Précurseur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

PRIS :

16 francs pour 3 mois ;
 32 francs pour 6 mois ;
 64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône,
 1 franc de plus par trimestre.

Les Renseignements, Notes et Articles doivent être adressés à M. Anselme PETETIN, rédacteur en chef, rue de la Préfecture, n° 1, au 2°.

Lyon, 2 décembre.

Nous avons dit que l'indifférence des électeurs vient du sentiment de leur impuissance et de l'imperfection représentative de notre constitution. Le *Courrier de Lyon* se récrie là-dessus, sans apporter aucune raison qui combatte les nôtres.

Le seul argument que nous ayons pu saisir dans son article exclamatif, c'est celui-ci : « Voyez si en descendant le droit de suffrage, vous obtenez plus de zèle pour la chose publique ! Il ne s'est pas trouvé aux collèges la moitié des électeurs pour les conseils-généraux : c'est vrai, mais il ne s'était pas rendu un cinquième des citoyens aux élections de la garde nationale. Ainsi le peuple n'est pas plus zélé que les privilégiés. »

Le *Courrier* connaît très-bien le sentiment sous l'influence duquel se sont faites les élections de la garde nationale. Tout le monde savait que ce n'était qu'une comédie, une très-sotte comédie jouée par le pouvoir, qui n'avait aucunement l'intention de réorganiser la garde nationale. Or, les citoyens ne sentaient pas le moindre désir de se prêter à cette farce préfectorale, et d'y prendre un rôle actif. Ils sont restés chez eux, ne voyant point la nécessité de perdre leur temps pour le bon plaisir des fonctionnaires de S. M. Louis-Philippe.

Est-ce que les citoyens avaient tort ? Et qu'aurait produit leur empressement ? Pourriez-vous nous le dire ? La garde nationale, au courage et au patriotisme de laquelle sont confiées la charte et les libertés qu'elle renferme, existe-t-elle chez nous, et le pouvoir, si raide dans l'exécution des lois qui lui rapportent de l'argent, ne continue-t-il pas à violer effrontément un texte formel ? Eh bien ! ce qui est arrivé avec éclat pour la garde nationale se répète dans toutes les branches de l'administration politique du pays. Les citoyens se sentent impuissants sous une constitution qui met dans les mains de la royauté les moyens d'annuler légalement la volonté du pays, ou de l'étouffer malgré la loi quand la loi le gêne.

Nous pourrions certainement le prouver par bien d'autres exemples. Mais nous nous bornerons à demander, sans entrer dans l'analyse des causes constitutionnelles de ce fait, si au sentiment même du juste-milieu lyonnais, le gouvernement a représenté fidèlement dans les affaires extérieures non pas le peuple tout entier, mais seulement le petit peuple des privilégiés électoraux ; si par exemple le mot atroce de M. Sébastiani : *L'ordre règne à Varsovie* était l'expression des sympathies qui ont accueilli partout et dans toutes les classes, il faut l'avouer, les malheureux débris de la Pologne morte. Nous allons plus loin : nous demandons si ce gouvernement a représenté vraiment sur ce point même la chambre du monopole, et nous osons dire que dans cette triste chambre qui s'est courbée sous cette politique infâme par peur de la guerre extérieure et des émeutes intérieures ou des colères de M. Périer, il n'y avait pas dix membres qui ne rougissent du rôle qu'on lui faisait jouer à elle et à la France.

Mais que pouvait cet instinct national d'honneur et d'humanité contre les intérêts dynastiques et la toute-puissance que la constitution met à leur service ? Voter contre les ministres ? Mais les ministres ne tenaient pas à la majorité : elle leur a manqué vingt fois et dans des occasions qui auraient fait tomber vingt cabinets en Angleterre : ils n'en ont pas moins été maintenus par la pensée immuable. — Refuser le budget ? Mais c'était une révolution. La belle constitution que celle où la nation ne peut faire prévaloir ses intérêts et sa volonté contre l'intérêt et les volontés d'une famille, sans prendre le fusil et descendre dans la rue !

PAUVRE MONSTRE !

(Suite et fin.)

— Ceci me rappelle exactement, dit Bréval avec amertume, une histoire..... Mais déjà il était interrompu par un tel bronhaha, un si absurde tohu-bohu élevé dans le salon sur les conclusions de Granvelle, qu'il eût dit être à la chambre de vos députés. Quelques assistants protestèrent par des rires pur des réclamations sifflées que la maîtresse du logis, bouchant avec deux doigts ses gentilles oreilles, fit, en hochant la tête, signe au raconteur de commencer, espérant qu'il opposerait quelque puissance à une tempête capable de faire sauter les doubles vitres. Mais Bréval qui, le levre ironiquement avancée, conçoit d'un regard fixe le préopinant, s'aperçut néanmoins du signe, et profitant d'un demi-silence qui ne s'établissait pas pour lui, demanda aussi par un signe la permission de prendre la parole et s'écria : « Messieurs, il y avait une fois... »

Le préambule fit sourire et même taire assez brusquement quelques disputeurs, tant il y a dans ces mots un bon souvenir des premières émotions dramatiques de la vie, et tant, malgré leur monotone intrépidité, ils conservent de l'empire sur les imaginations les plus éteintes. Cette monotone du reste, est si frappante, qu'hier et pas plus tard qu'hier, j'entendais un enfant dire à sa mère qui commençait à lui réciter *Peau d'Ane* avec le fossile exorde : — mais pourquoi ne dirais-tu donc pas : il y avait deux fois un roi et une reine ? tu dis toujours la même chose. Hélas oui ! et quand donc nous autres enfants aussi, mais enfants déjà déshérités, n'aurons-nous plus occasion d'adresser un reproche pareil aux prétendus

Voilà en effet où aboutissent, avec la royauté irresponsable, toutes les oppositions, constitutionnelles ou non. A quoi bon alors aller disputer aux collèges des majorités impuissantes ? C'est ce que se disent les citoyens indépendants, chaque fois qu'on les appelle au scrutin.

Si le *Courrier* veut savoir ce qu'il en est au juste de l'indifférence du véritable peuple en matière politique, il n'a qu'à regarder l'ardeur qui se manifeste partout pour les associations et pour ce qu'il appelle les coalitions. Quand la représentation nationale sera l'image du pays, comme c'est sa mission de l'être, tous ces intérêts qui maintenant s'agitent et s'arment, ou en dehors de la loi, ou malgré la loi, ou contre la loi, se discuteront en face du pays, et le zèle ne manquera pas plus alors qu'aujourd'hui pour ces choses-là.

Le *Courrier* se plaint tous les matins de la propagande républicaine parmi les ouvriers ! Qu'est-ce donc que cette propagande, sinon de la politique, et où voyez-vous l'indifférence ?

Le *Courrier* dit que l'électorat est un honneur et qu'on est moins ambitieux d'une distinction, à mesure qu'elle s'étend et devient commune à un plus grand nombre. La vanité est-elle le seul sentiment qui soit mis en jeu dans la vie politique ? Nous le concevons dans un état constitutionnel faux comme celui-ci, où les intérêts généraux ne sont pour rien dans les préoccupations du gouvernement officiel. Mais sous un régime de sincérité représentative, c'est l'intérêt qui pousse les citoyens à l'activité politique.

Ce régime s'appelle la république, parce que c'est la chose de tous ; — celui-ci se nomme monarchie, parce qu'il est la propriété d'un seul.

Le *Journal du Commerce* se fâche tout-à-fait : il met un terme à ces flatteries polies qu'il nous avait jusqu'ici prodiguées sans exciter beaucoup notre reconnaissance, et il assure que si nous l'attaquons c'est une tactique adroite pour obtenir au moins un lecteur à la faveur de l'intérêt unanime que lui, *Journal du Commerce*, excite dans la population. A la bonne heure : nous consentons à n'avoir de lecteurs que sous la protection du *Journal du Commerce*, et dans la circonstance, c'est tout ce que nous demandons. Sur d'autres objets nous pouvons avoir nos prétentions : ici nous avouons que nous ne réclamons de l'intérêt que pour faire bien savoir à tout le monde que le *Journal du Commerce* n'est plus indépendant.

Notre adversaire a des façons curieuses de raisonner : comme nous l'accusons, dit-il, de parler politique et d'en parler mal, il nous a répondu qu'il ne s'occupait que d'affaires locales, et pour nous le prouver, il s'est mis à faire de longs articles sur la position des partis. — Sincèrement nous ne comprenons pas.

Le *Journal du Commerce* revient d'un air de triomphe sur ce que nous avons dit que nous voulions lui faire perdre ses abonnés en éclairant ses lecteurs sur la source de ses inspirations nouvelles ; il prétend que c'est à notre profit que nous travaillons. — Cela n'est pas très-fin. Si les lecteurs du *Journal du Commerce* nous arrivent, nous en serons bien aises ; mais l'essentiel est que notre adversaire les perde. Il ne fera croire à personne que la spéculation d'argent soit le fond de notre polémique. Il y a de longues années que le *Précurseur* et le *Journal du Commerce* subsistent à Lyon l'un à côté de l'autre, et jamais le *Précurseur* n'a dirigé contre son confrère la moindre hostilité publique ou secrète ; souvent au contraire il l'a appuyé autant qu'il était en lui. — Mais cela ne pouvait durer qu'aussi long-

temps que le *Précurseur* croirait à l'indépendance de son confrère. Quoique timide dans son opposition, le *Journal du Commerce* tant qu'il a été libre a été pour nous respectable, et nous aurions rougi de faire pour lui nuire la moindre tentative. Sommes-nous obligés à ces égards vis-à-vis d'un organe de l'administration ? Nous sommes au contraire forcés en conscience de lui faire tout le mal possible et nous n'y manquerons pas.

Notre morale politique est des plus tolérantes en matières d'opinions. Qu'on aille plus loin ou moins loin que nous, nous ne nous en fâchons pas ; nous discutons. Mais toute pensée soldée sera combattue par nous avec une persistance qui ne se lassera ni ne se découragera devant aucun obstacle.

Le *Précurseur* se vante dit le *Journal du Commerce* de n'avoir jamais eu besoin de tolérance de la part de l'autorité, qui n'a jamais usé de ménagements envers lui. Dans le temps, nous avons appris toutefois que pour avoir négligé de faire sa déclaration lorsqu'il transféra ses bureaux de la rue du Garat dans celle de la Préfecture, il s'était rendu passible d'amende, et que cependant il ne fut pas poursuivi pour ce fait. Nous le demandons à tout homme de bonne foi ; cela ressemble-t-il à des ménagements, à de la tolérance ? oui ou non ? qu'aurait dit alors le *Précurseur* si nous l'eussions dénoncé ? qu'auraient pensé de nous les honnêtes gens ?

Il paraît que le *Journal du Commerce* est très-avant dans l'intimité de la police, car il en sait plus que nous sur nos propres affaires. Voilà la première fois que nous entendons parler du danger que nous avons couru ; et nous croyons qu'il serait difficile au *Journal du Commerce* de prouver la négligence dont il nous accuse, et, par conséquent, les ménagements de l'autorité envers nous.

Au reste, ces ménagements éclatent à chaque pas ; nous en recevons à l'instant même une nouvelle preuve par une assignation à comparaître dont nous rendrons compte plus tard à nos lecteurs.

M. le préfet n'a pas perdu de temps pour venger les attaques que nous avons dirigées contre son journal, et M. le procureur du roi a trouvé, comme nous l'avions prévu, le moyen de prouver son impartialité à l'égard de la presse libre et de la presse salariée, et de faire excuser sa longue tolérance pour les illégalités du *Journal du Commerce* en nous assignant à huitaine.

Heureusement le prétexte de cette nouvelle poursuite est une question de droit et nous ne ferons pas vainement un appel au bon sens des magistrats.

En attendant que nous rendions compte à nos lecteurs de l'exposition du palais Saint-Pierre, nous devons leur faire connaître une œuvre d'art qui a obtenu ailleurs un grand succès. C'est le tableau de M. Court, représentant une scène de la Convention (1^{er} prairial, an III) : Boissy d'Anglas au fauteuil du président, saluant la tête sanglante de Féraud qui lui est présentée au bout d'une pique.

Ce beau tableau, d'une grande dimension, est exposé à l'Hôtel-de-Ville où le public sera admis à le visiter.

Il y a eu tout l'été à la tête du pont de la Mulatière un poste, que rendait nécessaire le voisinage de toutes les guinguettes du village, et surtout celui de Perrache où tant de méfaits ont été commis ces temps derniers.

On a supprimé ce poste et le planton de gendarmerie qui y stationnait, de sorte que ce pont, théâtre de tant de rixes, est aujourd'hui dépourvu de tout moyen de police et de sûreté. La caserne de Perrache est trop éloignée pour être utile, et d'ailleurs, dès que la nuit tombe, la sentinelle est placée dans l'enceinte, et ne peut plus servir au-dehors.

de la cour impériale. Rarement on était aussi heureux en province.

Cependant, messieurs, vers l'automne de cette même année 1807, il tomba à Orléans deux acteurs du ci-devant théâtre de la république : Mademoiselle Raucourt et ce même Jean-Baptiste Florence. Sémiramis, propriétaire assez imposée dans le département du Loiret avait traîné à sa suite son camarade, espèce de vassal de ses succès, ordinaire confident de ses remords. Florence tenait gravement à sa renommée, messieurs. Il était exact dans tous les détails de son art, dans tous les soins qui touchaient à son devoir. Il s'occupait avec un zèle particulier de tout ce qui pouvait concourir au bon effet de ses entrées et de ses sorties. Il avait remarqué que la moitié des chances heureuses dépend, au théâtre comme dans la vie, de bien entrer et de sortir à propos.

M. Granvelle suivait ce récit avec une délicate curiosité, comme s'il eût soupçonné cette bonhomie de cacher un piège.

— Un dimanche donc qu'une affiche de cinq pieds de haut, marquée de deux croix à l'ocre jaune, avait promis Phèdre à un parterre orléanais, le Thérémène se préoccupa de son rôle des le matin ; il quitta la bonne closerie aux bords de la Loire où Phèdre et lui demeuraient et il s'en alla au théâtre, afin de reconnaître un peu les visages de la troupe départementale. Je me souviens après vingt ans, que je le rencontrai seul dans ce trajet pédestre. Il avait, selon je ne sais quel caprice, passé par de certaines venelles de St-Marc, dédale étroit à travers les vignes, rustique solitude où j'allais m'asseoir souvent sur le revers d'un fossé, respirer le silence et le parfum des champs, végéter au soleil, grandir avec l'herbe, bourdonner avec les mouches d'automne. Plus tard

On nous prie de publier la lettre suivante :

Au Rédacteur du Précurseur.

Lyon, le 2 décembre 1833.

Monsieur,

En visitant un prisonnier à Roanne, j'y ai donné des soins à M. le baron Richeumont, malade et dont les journaux ont parlé.

Je viens de me présenter à M. Populus, juge d'instruction, pour avoir l'agrément de faire à mon client la visite obligée avant son départ pour la capitale, il s'y est refusé..... Veuillez, Monsieur, me dire si ce n'est pas là un déni de justice, et insérer ma lettre dans votre plus prochain numéro.

Ravoux, docteur-médecin, place de la Baleine, n. 5.

P. S. J'apprends que, malgré les égards avec lesquels on traite ce prisonnier, on ne le veut laisser voir par personne, quoique l'instruction soit terminée, et qu'il y a eu à cette fin et infructueusement des demandes en masse et singulières.

On nous écrit de Barcelonne, le 26 novembre :

Je suis en retard d'un courrier faute de temps pour affranchir ma lettre. Dans cet intervalle est survenue la destitution du ministre de la guerre, Cruz, qui a été remplacé par le maréchal-de-camp Zarco del Valle. Saarsfield a été mis en disponibilité et il a été remplacé dans le commandement de son corps d'armée par le général Jérôme Valdès. On raconte sur ce fait une petite anecdote qui prouve que la marche des affaires est toujours la même. La reine voyait avec peine l'étonnante apathie de Saarsfield; elle lui écrivit directement. Saarsfield, pour réponse, lui envoya les lettres du ministre qui lui prescrivaient de ne point agir sans son ordre exprès : c'est d'après cela qu'il fut décidé que le ministre et Saarsfield seraient tous les deux destitués. Il en a été ainsi de M. Arméro, premier employé du ministère de la guerre, qui était à juste titre abhorré de toute l'armée.

Des contrebandiers de l'Estramadure ont arrêté et amené aux autorités espagnoles, les membres d'une espèce de comité ou de régence de don Carlos, qui s'était réunie en Portugal sur la frontière d'Espagne. Elle était composée des chanoines et autres gens de l'église.

On dit que l'évêque de Tortose, le célèbre Sagas, premier ministre de Ferdinand, après l'expédition française en 1823, vient de se mettre à la tête de l'insurrection dans son diocèse dont la moitié se trouve dans la province de Valence et l'autre dans celle de Catalogne.

Ce que je puis vous assurer, c'est qu'à Morell (Valence) il y a un comité insurrectionnel composé de chanoines, de moines, d'un avocat sans cause, et de quelques employés destitués; qu'ils sont appuyés par douze cents insurgés, mais en même temps bloqués par M. Berton, gouverneur de Tortose, qui a sous ses ordres deux mille hommes; on répare les chemins pour amener de l'artillerie de Valence; en attendant, cette province fourmille des bandes de nos chouans.

La faction en Castille est aussi forte que jamais. On dit que M. Burgos qui venait d'être appelé au ministère de l'intérieur, est déjà destitué. Il avait nommé quelques commissions pour s'occuper de différents objets d'utilité publique.

On attend les courriers pour savoir si Zéa est encore au pouvoir. A chaque nouveau courrier, la nouvelle de sa destitution se répand, et ensuite on se trouve toujours désempoigné.

Le commerce et l'industrie commencent à s'apercevoir de l'absence de demandes et cela rejallira sur la France.

Il était bruit ces jours derniers de l'entrée de 25,000 français, mais la clameur a été générale pour repousser cette nouvelle: les libéraux, parce qu'ils croient que leurs sacrifices seront récompensés par quelques concessions; les carlistes, parce que vous gâteriez leurs affaires qu'ils croient en bon état; le juste-milieu ou les égoïstes, parce qu'ils voient vos marchandises former l'arrière-garde de l'armée; et les militaires parce qu'ils trouvent déshonorant pour eux qu'on confie aux étrangers la défense de leur pays.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

Paris, 30 novembre.

2,000 et quelques hommes, extraits de la brigade de Mondovi, sont attendues prochainement pour renforcer les

et plus oisif, j'ai cherché à quelques rimes: elles fuyaient devant moi, comme ces oiseaux que je troublais le long des buissons.

— Ah ça! mais où diable en veux-tu venir, interrompit Ernest? Il me semble que tu ailles singulièrement les détails, et abuses de l'exemple et de l'autorité de cette mode littéraire. Quel rapport y aura-t-il entre ton histoire et le roi?

— Il y avait huit jours à peine que j'avais vu Florence représenter Abner. A son aspect je sentis un étonnement mêlé d'admiration et comme une respectueuse terreur. Je m'écartai du sentier où il marchait, je baissai les yeux quand nous nous croîâmes, et d'un peu loin, quand il fut bien passé, j'observai avec stupéfaction que c'était un homme comme un autre.

Pour lui, Messieurs, il continua sa route, car il avait des soucis d'une bien autre nature. Il se défilait de certain Thésée, principal interlocuteur pour lui, et qui n'était en effet qu'un tragédien naïf et tout-à-fait improvisé. C'était M. Dantremont, gros et apathique, directeur de la troupe orléanaise, ancien négociant de bois de campêche, et qui, pour avoir permis imprudemment à son Père-noble d'aller faire vendanges à Beaugency, allait se trouver forcé de déroger jusqu'à représenter en personne Thésée, roi d'Athènes.

— Ecoute, mon vieux, lui dit Florence en le prenant à part; tu sais qu'on ne joue bien qu'autant qu'on nous seconde: il faudra m'aider un peu ce soir dans mon grand récit, vois-tu. C'est mon Cid à moi, c'est mon rôle de réputation.

— Bien.

— La première chose, pour me mettre à l'aise, ce sera de m'écouter avec intérêt et tu comprendras si tu me laisses aller tout seul pendant cette harangue qui est longue, je manquerais de contenance.

garnisons de Savoie qui s'élèveront en totalité à 7,000 hommes, tant d'infanterie que de cavalerie. On regarde à Chambéry cette mesure comme le prélude de nombreuses arrestations. Les provinces au-delà des monts sont momentanément comprimées.

Le gouvernement sarde a reçu des rapports inquiétants sur la Savoie, de la part de notre clergé qui seconde avec autant de zèle que d'intelligence les opérations de la police. Il est certain que dans l'état d'exaspération où sont les esprits dans cette contrée, l'incident le plus insignifiant en apparence suffirait pour décider un mouvement, malgré le désarmement de la population et l'insouciance habituelle des habitants de la Savoie.

L'énormité des impôts, leur mauvaise assiette et l'anéantissement du commerce, effet de la séparation d'avec la France, marché naturel de la Savoie, ont opéré un tel appauvrissement dans le pays, que le commerce intérieur s'y borne aujourd'hui dans plusieurs localités à des échanges en nature connues dans l'enfance des sociétés. A peine y existe-t-il assez de numéraire pour payer les appoints entre les contractants.

La détestable administration de la justice achève de ruiner la Savoie et d'éloigner les étrangers d'un pays où il n'y a de sécurité ni pour les personnes ni pour les propriétés. Les seuls Piémontais y font de bonnes affaires, parce qu'ils ramassent des épargnes considérables sur de gros appointements, ou parce qu'ils y viennent exercer des industries privilégiées.

— Un redoublement de sévérité dans les mesures de surveillance à l'égard des étrangers entrant en France par les routes de Lyon et de Grenoble, a donné lieu de croire que les préfets de l'Ain et de l'Isère craignent quelque nouvelle tentative de la part de la duchesse de Berry. Un frère du général Clouet a été vu dernièrement à Aix-les-Bains et à Genève.

— On écrit de Bruxelles, 27 novembre :

Nous apprenons par une voie que nous croyons sûre, qu'effectivement à la réunion de Munchen-Graetz il fut convenu que chacune des trois puissances adresserait un manifeste au gouvernement de Louis-Philippe. C'est ce qui paraît avoir été fait.

L'Autriche s'est, dit-on, montrée menaçante. La Prusse a pris le ton de la conciliation; et la Russie a gardé la froide réserve qui lui est ordinaire depuis la révolution de juillet. Le cabinet des Tuileries a répondu à son tour avec hauteur à l'Autriche, très-poliment à la Prusse, et d'une manière vague à la Russie; seulement la France a déclaré qu'elle ne souffrirait d'intervention ni en Belgique, ni en Suisse, ni en Piémont.

— On annonce au ministère de la guerre une nouvelle promotion de 4 colonels; 3 chefs de bataillons et 8 capitaines.

— Un courrier de Valençay est arrivé ce matin au château, porteur de lettres pour le cabinet du roi. On croit que M. de Talleyrand ira à Vienne avant de retourner à Londres. Les prévisions du diplomate sont loin d'être réalisées, et la Russie a gagné du terrain dans le cabinet de M. de Metternich. M. Montrond est parti hier pour Londres. Des indiscretions ont altéré la faveur dont jouissait ce confident du prince et du château. On lui a offert le gouvernement de Pondichéry qu'il a refusé après la révolution de juillet.

— On annonce plusieurs destitutions de fonctionnaires à l'occasion de la réception faite à M. Cabet, député, qui s'est retiré à Dijon pour soutenir les intérêts de la liberté de la presse. Tout cependant fait présager le succès de la cause dont il est chargé.

— Les amis de M. Laffitte se sont empressés de lui offrir de réaliser l'achat du corps de logis de la cour et du jardin de son hôtel qui formerait une donation nationale. M. Laffitte s'y est obstinément refusé, et a souhaité que rien ne fut changé aux dispositions arrêtées pour la démolition de son hôtel. Il a fait chercher un appartement rue Saint-Georges ou Chateaufort, dans lequel il puisse se retirer avant le 1^{er} janvier.

— D'Argout a pris en haine les amis des parents du duc de Bassano qui s'est permis de blâmer son administration dans les réunions de pairs qui s'assemblent habituellement chez lui. Mad. Dupont Delporte, femme du préfet de Rouen, est venue en toute hâte faire confidence à la reine du coup terrible qui menace son mari. M. Derville-Maléchar, préfet de l'Orne, autre protégé du duc de Bassano, a aussi reçu l'avis qu'il perdait la confiance ministérielle. M. Mercier, député de ce département, organe des patriotes, a voulu, dit-on, remonter au roi, combien ces mutations perpétuelles étaient nuisibles aux administrés. M. d'Argout prend pour prétexte de ces destitutions, le peu de succès que ces administrateurs ont obtenu dans l'élection des candidats ministériels. On assure que M. Billiard, ex-préfet des côtes Nord, doit être appelé à la préfecture de l'Orne. M. Arnault, de l'académie obtiendrait celle de Marseille pour son fils Lucien. M. Thomas serait appelé en service ordinaire au conseil d'état. M. Henry Boulay (de la Meurthe), fils, remplacerait M. Arnault.

On n'a pas d'émulation à parler si on ne rencontre de temps en temps des yeux qui excitent à l'éloquence. Il y a de mauvais camarades, il y a de méchants cabotins de Thésées qui tournent quelquefois le dos à un pauvre Thérémène. Ils s'enveloppent dans leur manteau, tombent sur un fauteuil, posent la tête dans leurs mains, et vous laissent ramer comme vous pouvez: ce n'est pas ça. Toi, ils faudra me regarder, mon ami; m'écouter de toutes tes oreilles, et donner par intervalles des signes de ta douleur paternelle. Que diable! tu ne peux pas entendre raconter en détail la mort de ton fils unique sans prendre part à l'événement, sans t'étonner, sans frémir? Tu as trop d'esprit pour cela! Racine n'a pas voulu que Thésée articulât un mot dans cette circonstance, et son récit n'en est pas moins le chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre; il faut nous conformer aux idées du poète. Seulement, rien n'empêche que tu ne témoignes une sensibilité muette. Il faut absolument que tes gestes l'indiquent. Tiens, veux-tu bien faire? Pendant ma tirade, je te conseille de prononcer à voix basse, en toi-même, sans que le public entende, là, de toi à moi, mais pour donner du naturel à tes attitudes, quelques mots significatifs; comme par exemple: — O mon fils! — Suis-je assez malheureux! — Déplorable prince! Enfin ce qui te viendra. Mais tu comprends, cela animera ta pose et te donnera une pantomime plus juste.

— Très-bien.

Le soir arriva. Nous étions là tous et à l'orchestre, nous autres vieux enfants de ce temps-là, écoliers alors avides de poésie et de spectacles. C'étaient à côté de moi deux frères, deux amis inséparables, messieurs Moreau, aujourd'hui, hélas! éligibles, mais dont l'un du moins est devenu l'esprit le plus éclairé de sa ville natale,

Nouvelles.

On lit dans le *Peuple Souverain* de Marseille:

AVIS AUX REPUBLICAINS DE MARSEILLE.

La seconde représentation des *Enfants d'Edouard*, qui aura lieu ce soir, paraît devoir amener de nouvelles explosions de zèle légitimiste. Le juste-milieu, de son côté, se met des démarches officieuses auprès des patriotes habitués du café du Cours pour les déterminer à venir à son aide. Voilà bre de la liberté et voudraient cependant s'appuyer sur le peuple pour contenir l'audace des henriquinquistes.

Nous espérons que les républicains ne donneront pas tête baissée dans ce piège et qu'ils laisseront les deux factions royalistes s'entrechoquer seules pour des intérêts qui ne sont pas les nôtres; il est au-dessous de la dignité républicaine de se mêler à de tels débats. Quand notre opinion sera attaquée par les fanatiques champions des Bourbons de Prague ou des Bourbons de Neuilly, il sera temps de se montrer, et nous n'aurons pas besoin, comme le juste-milieu, de solliciter le secours des patriotes.

— On lit dans le même journal:

Le parquet ne se décourage pas dans ses poursuites contre le *Peuple Souverain*: malgré le double échec qu'il a déjà essuyé devant le jury, il vient de nous faire signifier une nouvelle assignation à comparaître le 12 prochain devant les assises des Bouches-du-Rhône, toujours sous la prévention d'offenses envers la personne du roi et la famille royale, contenues dans un article du n° 56 de notre journal. La phrase incriminée qualifie de déplorables tous les souvenirs qui se rattachent à la famille de Bourbon. Il sera curieux d'entendre après la révolution de juillet le parquet soutenir l'inviolabilité historique de cette famille.

— Il est difficile de fixer exactement quel est le maximum de la vitesse des bateaux à vapeur. Les premiers qui ont été établis entre Londres et Margate parcouraient en sept heures et demie cette distance, qui est de 80 milles, et ceux d'une construction plus récente font le même trajet en cinq heures et demie. L'*Eclipse*, qui va de Belfast à Greenock, distance de 120 à 130 milles, a fait souvent ce voyage en neuf heures.

Les bateaux à vapeur qui vont de Glasgow à Liverpool ont fréquemment livré des marchandises à diverses maisons de commerce, plusieurs heures avant que l'avis de leur expédition eût pu arriver par la voie de la poste. Les bateaux à vapeur de New-York remontent jusqu'à Albany, qui est à 160 milles de cette ville, en 21 heures, et redescendent en 19 heures. Ils vont de New-Haven à New-York, distance de 90 milles en six heures et demie sans le secours d'aucune voile, ce qui fait près de 15 milles à l'heure.

— *Correction militaire en Angleterre.* Le nommé Orger, simple soldat dans le second bataillon des gardes, grenadiers, commandé par le duc de Wellington, fut condamné il y a quelques jours à recevoir 500 coups de fouet, pour s'être rendu à son poste dans un état complet d'ivresse, et avoir menacé de plonger son sabre dans le sein de la première personne qui l'approcherait. Le capitaine Torrens ayant lu en présence du colonel Dayle, commandant du bataillon, la sentence rendue par le conseil de guerre, Orger fut attaché à un poteau, et l'exécution commença.

Le patient avait déjà reçu 200 coups sans exhaler une seule plainte, lorsque M. Tarrivan, chirurgien du régiment, s'étant approché pour l'examiner, donna l'ordre de suspendre à l'instant le châtimement, et fit transporter le coupable à l'hôpital militaire.

— Deux jeunes enfants de Bar jouaient, ces jours derniers, près d'une maison en construction. L'un d'eux se prit à baa lancer un lourd moellon placé de champ. Le moellon tomba sur la main droite de l'autre petit qui alors ramassait de la sciure de pierre: le pauvre enfant eut la main écrasée; M. Chambion jugea nécessaire l'amputation de quatre doigts. L'enfant a montré pendant cette opération cruelle une fermeté des plus rares et des plus extraordinaires. M. le docteur Champion voulait lui couvrir la tête pour qu'il ne vit pas ce qui allait se faire; il répondit avec calme: « Je n'ai pas peur je veux voir ce que vous me ferez. » Sa mère était bouleversée; il la pria de s'éloigner, lui promettant de lui-même qu'il ne pleurerait pas, qu'il serait gentil. Il a tenu parole. Durant l'amputation comme lors du pansement, c'est à peine s'il a poussé un faible cri.

Ce Spartiate a cinq ans. C'est le fils de l'ancien militaire Arnould, connu autrefois dans l'artillerie de la ligne, aujourd'hui brigadier dans l'artillerie de la garde nationale de Bar.

— On lit dans un journal irlandais:

Dernièrement, une ménagerie ambulante cheminait de Bellamahon à Longford. En descendant le long du Canal-Bridge, près de la première de ces deux villes, elle versa et fut précipitée du bord de la route dans l'eau. Le choc fut si violent, que les portes des cages s'ouvrirent, et que bêtes, oiseaux, reptiles, se trouvèrent tous libres. L'un de ces ani-

et l'autre un habile architecte; c'était le docte avocat Ligier, c'était le baron Charles Dupin, c'était Cornemin-Delahaye, un des flambeaux de la législation actuelle, un des ministres de la France à venir.

Mais le drame s'achevait. Déjà M^{lle} Raucourt avait déclamé le naturel et hurlé la passion au gré des connaisseurs de l'endroit; sa figure assez vivement couperosée, donnait toute vraisemblance à la chasteté de son beau-fils. Enfin Florence apparut: il vint couronner cette œuvre par l'épique narration où intervient, comme vous savez, un taureau indomptable qui n'est qu'un dragon impétueux. Nous entendions les plaintes du personnage avant qu'il n'entrât en scène; il vint les bras en avant et les jambes chancelantes, comme un homme ivre. Il semblait que, sous des pas incertains et pré-itérés, il voulût déclouer les planches du théâtre. Quand il commença l'immortel monologue, Messieurs, il s'improvisa le plus religieux silence, il s'opéra la plus respectueuse réticence de toute respiration humaine où j'aie jamais vu s'engager un parterre à ses risques et périls. Thésée fut admirable. Il ne fit usage de son manteau royal qu'avec sagesse et discrétion; il écouta en conscience, il s'attendrit jet s'émut à l'unisson de tous ces lugubres détails; mais quand Thérémène arriva à ces vers, où il dit en parlant d'Hippolyte:

Pousse un monstre; et, d'un dard lancé d'une main sûre,

Il lui fait dans le flanc une large blessure...

Thésée, Messieurs, avec un sentiment de pitié très-noble aussi Thésée se prit à dire: « Oh!... pauvre monstre! »

H. DELATOCHE.

(La Vallée aux Loups.)

guidé par mon devoir, dont je connais toute l'étendue, j'exécuterai la mesure que je vous ai annoncée.

Enfin, dans sa dernière lettre, en réponse à la précédente, le colonel Jose M. Vesga insiste sur ce point que même dans l'ouvrage personnel dont se plaint M. Barrot et qui a été porté devant les tribunaux, le commandant de l'escadre française n'a aucun droit d'intervenir, agissant d'après les ordres d'une autorité subalterne. Il poursuit ainsi :

« Les formes qu'exige la loi ont été suivies, la plainte du consul a été soumise à un juge et ensuite renvoyée à la Cour Suprême, qui seule a le pouvoir de prononcer et de rendre le jugement. Vous voyez donc qu'il m'est impossible de prononcer l'acquiescement que vous exigez; cet acte de ma part ne serait pas valide, étant contraire à l'esprit comme à la lettre de la loi, et m'étant dicté par la force. »

« Si vous persistez dans vos projets hostiles, je ne puis que protester contre tout acte de violence de votre part, car dans les circonstances où la ville se trouve placée, je ne puis repousser la force par la force. »

Tel était l'état des choses, le 8, lorsque le bâtiment qui a porté ces nouvelles à la Jamaïque, a quitté le port de Carthagène.

Variétés.

BIBLIOGRAPHIE.

Tableau de la première époque de la révolution de Pologne, par Louis MIKROSLAWSKI, lieutenant de l'armée polonaise (1).

Effacée de la carte des nations, et ne vivant plus que du souvenir de sa gloire et de ses vertus, la Pologne gémissait depuis quinze ans sous le joug le plus odieux que puisse subir une nation civilisée, quand sa rage et sa haine, long-temps comprimées, éclatèrent enfin. Chaque événement a sa cause occasionnelle, et la révolution de juillet fut le signal du réveil terrible de la Pologne et du soulèvement de l'Italie, comme elle poussa l'Allemagne vers l'esprit d'indépendance qui la tourmentait depuis trois ans. Et c'est pour cela que la France ou plutôt la royauté que la France se laissa imposer alors, aura toujours à se reprocher la mort d'une nation qui peut-être n'aurait pas encore jeté le gant à ses oppresseurs, si elle n'avait pas cru voir un immense soutien dans un gouvernement qu'un système de propagande et d'alliance avec tous les peuples semblait seul pouvoir rendre fort et durable. Dans le compte que la pensée immuable rendra un jour de sa conduite, ce lâche abandon de la Pologne, médité et calculé d'avance, et résolu de sang froid, sera une des charges les plus pesantes contre elle. Non, la Pologne n'était pas destinée à périr; si elle a péri, c'est faute d'un secours qui lui a été indignement dénié et qui lui était dû. On sait qu'au bruit de notre révolution, les rois de l'Europe, portèrent tous en tremblant, la main à leur couronne. L'empereur Nicolas, revenu de sa stupeur, conçut le projet de faire servir l'armée polonaise d'avant-garde aux troupes qu'il destinait à écraser la démocratie française. Cette faveur étrange revêtit les anciens compagnons d'armes de nos guerriers, ainsi que la jeunesse dont les principes sympathisaient avec les nôtres. Dès lors, il fut résolu qu'on tournerait contre Nicolas les armes qu'il voulait diriger contre nous.

M. Mikroslawski, dans son ouvrage, nous rapporte avec les plus grands détails, les événements qui se sont succédé depuis le 29 novembre jusqu'à la bataille de Grochow et la nomination de Skrzynecki au titre de généralissime.

M. Mikroslawski, dont l'âme est bouillante de patriotisme, ne se contente pas d'une narration sèche des faits; son récit dramatique et animé est parsemé de réflexions fort justes mais empreintes d'une exaltation qui nous a paru quelquefois déclamatoire, ce qui tient peut-être aussi au génie de sa langue maternelle. Les jugements qu'il porte sur la plupart des hommes marquants de la révolution, sont sévères. Le général Chlopicki surtout qui, depuis sa démission de la dictature, fit oublier par un courage brillant l'incapacité et l'indécision qu'il put montrer dans un poste qu'il n'avait du reste

(1) Un volume in-8°. — Besançon, Ch. Deis, imprimeur-libraire, Grande-Rue, n° 40; — Biotot, libraire, place Saint-Pierre. — 1833.

pas brigué, le général Chlopicki est traité fort durement par M. Mikroslawski. Mais comme l'amour de la vérité brille à chaque page de ce livre on ne peut attribuer ces injustices involontaires qu'à l'irritation d'un caractère aigri par la défaite et aux déceptions d'une âme qui avait formé de si beaux rêves de liberté.

C'est, en effet, un bien cruel supplice pour un homme qui aime la patrie d'avoir vu les enfants de cette patrie se lever un jour d'un effort unanime, rompre des chaînes dont le poids n'était plus supportable, se couvrir d'une gloire qui n'eût peut-être jamais d'égale, faire frémir de colère et trembler de peur un despote hautain qui ne s'imaginait pas qu'on pût avoir l'idée la plus éloignée de se soustraire à son joug, d'avoir vu cela, dis-je, et puis de penser que de tant d'hommes vertueux et libres il ne reste sur une contrée chérie que des esclaves; de penser que d'illustres citoyens sont errants sur la terre étrangère, éloignés souvent d'une femme, d'une mère, d'enfants adorés qui sont de leur côté entraînés comme des troupeaux de bêtes dans des déserts sauvages et glacés!

Le premier élan de la nation polonaise vers l'indépendance fut magnifique; mais la plus grande négligence présida d'abord aux dispositions militaires. Nul esprit supérieur et organisateur ne dirigeait ces troupes ardentes et fougueuses. Tout ce qui se faisait à propos se faisait par instinct et comme par enchantement. M. Mikroslawski assigne un grand nombre de causes au déplorable résultat de l'insurrection polonaise; nous ne pouvons toutes les rappeler ici, et nous renvoyons les lecteurs à son livre pour y puiser des notions précises à ce sujet.

Une de ces causes est le système stratégique adopté (s'il y eut un système) qui fut purement défensif et qui amena en définitive l'armée polonaise à se retirer dans le fond du royaume à mesure que les hordes russes s'avançaient. On sait ce qui s'en est suivi.

Un plan de campagne tout différent et qui convenait bien mieux à l'énergie révolutionnaire et à l'ardeur et au patriotisme des troupes, se présentait.

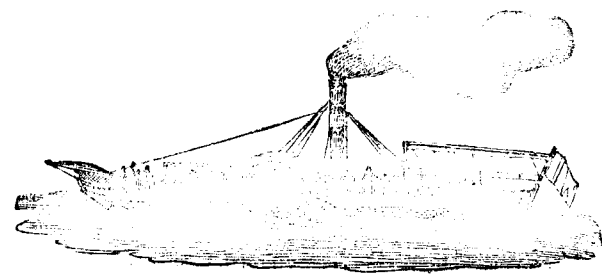
C'était une invasion au-delà du Niémen, après s'être rendu maître du grand duc Constantin et de ses soldats, puis le désarmement des corps lithuaniens indécis et l'incorporation dans l'armée polonaise de ceux dont la haine envers la tyrannie était connue. Le patriotisme des Lithuaniens aurait aidé puissamment à cette entreprise, et la désorganisation de l'armée moscovite, à la fin de 1830, offrait la possibilité de soulever le Grand-Duché avant la concentration des troupes disséminées de l'autocrate. Ces troupes divisées seraient tombées successivement sous les efforts réunis de deux peuples liés entre eux par un patriotisme, une haine et un danger communs. Le théâtre de la guerre, porté sur les rives du Dniéper et de la Dwina, eût favorisé l'insurrection des provinces qui seraient devenues aussitôt la base de nouvelles opérations et auraient été transformées en camps de corps de réserve et en magasins.

Voilà, selon M. le lieutenant Mikroslawski, ce qu'auraient fait les véritables auteurs de la révolution de Pologne, si le soin de lui faire porter ses fruits leur avait été confié. Mais les hommes qui délibèrent, les hommes du lendemain, les hommes prudents s'emparèrent des places comme chez nous (avec cette différence néanmoins à leur avantage que là encore il y avait des dangers à courir et autre chose que des écus à gagner). Les jeunes héros du 29 novembre, les Wysocki, les Szlegel, les Zaliwski furent laissés dans l'obscurité et dans l'oubli après leur triomphe, et l'aristocratie leur enleva un glaive dont elle ne se servit pas avec la même énergie.

L'exécution typographique de l'ouvrage de M. Mikroslawski laisse beaucoup à désirer, et son style accuse une grande inexpérience de la langue française. Mais ces défauts qui peuvent disparaître, grâce aux soins d'un éditeur habile ne sont rien en face de l'intérêt et des documents précieux qu'offre ce tableau de la première époque de la révolution polonaise.

M. Mikroslawski n'annonce pas la suite de cette publication; nous l'engageons néanmoins fortement à lui donner son complément indispensable.

Il est beau d'employer ainsi les jours de l'exil! C'est combattre encore pour la patrie... A. R.



LES PAQUEBOTS A VAPEUR Du Rhône

Partent les dimanches, mardis, jeudis, à sept heures du matin, de la chaussée Perrache.

PRIX DES PLACES :

	premières.	secondes.
VALENCE,	15 f.	12 f.
AVIGNON,	20 f.	15 f.

Les bureaux sont quai de Retz, n° 42. (2634 3)

A DATER DU 26 NOVEMBRE 1833,

OMNIBUS DIT COURRIER ÉCOSSAIS, De LYON à RIVE-DE-GIER et route.

Service en 5 heures.

Cette voiture, bien suspendue, offre aux voyageurs 14 places d'intérieur. L'entrepreneur espère trouver encouragement chez le public, privé tout-à-coup des moyens de pouvoir voyager encore sur une route autre que celle du chemin de fer.

LES BUREAUX SONT :

A Lyon, chez M. MORAND, traiteur, quai des Célestins; A Rive-de-Gier, chez M. CHAUVET, hôtel du grand St-Jacques.

Jours de Départ :

De LYON, les lundis, mercredis et vendredis, à 2 heures de l'après-midi.

De RIVE-DE-GIER, les mardis, jeudis et samedis, à 7 heures du matin. (2643)

HYGIÈNE MILITAIRE,

ou

TRAITÉ SUR L'ART DE CONSERVER LA SANTÉ AUX SOLDATS ET A TOUTES LES CLASSES DE LA SOCIÉTÉ.

Par le docteur BAILLY,

Médecin de la Faculté de Médecine, Académie de Paris, ancien Chirurgien titulaire des Armées et des Hôpitaux militaires, Auteur de plusieurs Ouvrages en médecine, etc. etc.

Prix : 1 franc.

Chez l'auteur, médecin-oculiste, rue du Plat, n° 3, à Lyon. (2556 9)

LE

CONSEILLER DES FEMMES,

JOURNAL PUBLIÉ A LYON DANS L'INTÉRÊT DES FEMMES DE TOUTES LES CLASSES.

Prix, pour Lyon : 10 f. pour un an, 5 f. pour six mois, 52 livraisons; 12 f. et 6 f. pour toutes les autres villes de France. Les bureaux sont rue Royale, n° 14, à Lyon. (2640 2)

ANNONCES DIVERSES.

(2647) *A vendre.* — Une propriété patrimoniale, située à Hyères, département du Var, dont l'étendue est de 189 hectares, sur laquelle il y a 120,000 ceps de vignes, 1300 oliviers, 2800 mûriers, avec un moulin à huile, des prés, des bâtisses, et tout ce qui est nécessaire pour l'exploitation. Prix fixe : 80,000 fr.

S'adresser à M^e Bruyn, notaire, place de l'Herberie, n° 2.

(2626 4) *A vendre par lots.*

1° La terre de Pruzilly, comprenant douze domaines assortis en bâtiments, cours, jardins, prés, terres, vignes, bois, cheptels, foins et pailles, et situés sur Pruzilly, St-Veran, Laine, Cenves et Julliénas, près Mâcon, à une heure de la Saône.

2° Plusieurs vigneronnages situés à Julliénas.

Les ventes commenceront à Pruzilly, le 15 décembre, et à Julliénas le 22 décembre 1833.

Pour les renseignements s'adresser à M^{es} Lecourt et Duguey, notaires à Lyon; A M^e Pic, notaire à Mâcon;

Et sur les lieux, à M. Piquet, ancien notaire, qui s'y rencontrera les mercredi, jeudi et vendredi de chaque semaine.

(2515 14) *A vendre pour cause de cessation de commerce.* — Un fonds de bijouterie bien achalandé. On donnera toute facilité pour les payements.

S'adresser à M. Mainerot, marchand bijoutier, passage de l'Argue, n° 12.

(2648) *A vendre.* — Un très-beau fonds de café situé à Vaise. On donnera des facilités pour le paiement.

S'adresser chez Rapeaud, rue Juiverie, n° 19.

(2474 3) *A vendre pour cause de décès.* — Un fonds de café situé place des Célestins. S'adresser au bureau du journal.

(2633 3) *A vendre.* — Une charge de greffier près le tribunal de commerce du chef-lieu d'un département voisin.

S'adresser à M^e Morand, notaire à Lyon, à l'angle de la rue Grenette et de la rue de l'Aumône.

(2529 13) *A céder.* — Une étude d'avoué près le tribunal de Gueret (Creuse).

S'adresser à M. Baune, place Sathonnay, n° 4.

(2478 3) *A louer de suite.* — Un local de six pièces, propre à un restaurant, au-dessus du pavillon du café de Neptune, sur la Saône, quai Villeroy. S'y adresser.

(2644) HÔPITAUX CIVILS DE LYON.

FOURNITURE DE VIANDE POUR 1834.

La commission exécutive des hôpitaux civils de Lyon donne avis

Que par suite du renvoi prononcé dans sa séance du 26 novembre présent mois, elle procédera, le vendredi 13 décembre prochain, à l'adjudication au rabais de la fourniture de la viande dépecée nécessaire auxdits hôpitaux pendant l'année 1834, savoir :

1° Pour l'Hôtel-Dieu, 120,000 kilogrammes, en bœuf, veau et mouton;

2° Pour l'hospice de la Charité, 60,000 kilog. viande de même nature.

L'adjudication aura lieu à la bougie éteinte et à toute concurrence, dans la salle des assemblées de la commission, à l'Hôtel-Dieu, ledit jour 13 décembre, à midi.

Les cahiers des charges relatifs à cette fourniture sont déposés au secrétariat de l'Hôtel-Dieu, où les soumissions seront reçues jusqu'au 12 décembre. A Lyon, ce 27 novembre 1833.

Signé BONNEVAUX, VICTOR FAYRE, JURIE, ANDRÉ et GONNET, administrateurs.

PIESTRE, secrétaire général de l'administration.

(2645) Il a été perdu dimanche 1^{er} décembre sur la route de Lyon à Ile-Barbe, un boa en martre du Canada. On donnera vingt-cinq francs de récompense à la personne qui le rapportera.

S'adresser au bureau du journal.

(2620 4) On désire trouver un remplaçant pour servir deux ans dans l'artillerie.

S'adresser rue de la reine, n° 38, au portier.

AVIS.

Le sieur Patissier, restaurateur, rue du Garet, ayant fait ses efforts pour mériter la confiance des nombreux consommateurs qui viennent chez lui, a eu l'avantage d'y réussir, et pour donner plus de facilité aux personnes qui désirent être en particulier, il vient d'agrandir son établissement de plusieurs pièces. (2602 7)

Spectacles du 3 décembre.

GRAND-THÉÂTRE.

(Au bénéfice de Mad. Valmont).

Le Roman d'une Heure, comédie. — Le Serment, opéra. — Les Trois Maîtresses, vaud.

CÉLESTINS.

Mad. d'Egmont, vaud. — Kiouny, vaud.

BOURSE DE PARIS du 30 novembre.

Cinq p. 0/0. 102f 50 102f 60 102f 55 102f 55
— fin cour., 102f 60 102f 60 102f 50 102f 50
Emp. 1831, " "
Quat. p. 0/0, 90f

Trois p. 0/0,	75f 40	75f 40	75f 35	75f 35
— fin cour.,	75f 40	75f 40	74f 20	75f 20
Ren. de Nap.	91f 90	91f 85	91f 90	91f 85
— fin cour.,	91f 80	91f 90	91f 75	91f 80
Emp. d'Esp.	81f			
Rent. perp.,	62f 1/2			
Cortès,	17f			
Emp. rom.,	89f 1/4			
Emp. belge,	96f 1/4			
Em. d'Haiti,	265f			
Act. de la b. "				
Quat. cana.,	1125f			
Caisse hyp.,	585f			

COURS DES MARCHANDISES du 30.

Colza, disp.,	100
— Courant du mois,	100
— décembre,	100
— 2 premiers mois,	101 à 101 50
— Lille,	93 50
— Voiture,	6
3/6 disp.,	162 50
— courant du mois,	162 50
— décembre,	162 50
— 2 premiers mois 1834,	160
Café St-Domingue,	26 à 27
— Martinique,	29 1/2 à 30
— Moka,	29 à 29 1/2
Sucre brut, bonne 4 ^e ,	72 à 73
Savon, les ordres,	120 esc. 19
— Dispon.,	120 20
— décembre,	120 20
— 6 prem. mois 1834,	120 20

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

Typographie de L. BORTEL, quai Saint-Antoine, n. 36.